

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCES VERBAL INTEGRAL
de la séance du 26 février 2019
sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres, sauf Mme Carole MEYER (procuration à Mme Danièle DIAZ), Mme Christine HURTHUR (procuration à Mme Josiane GERBER), Mme Isabelle SCHWOERER, absente excusée et Mme Anita SCHWARTZ, absente non excusée.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 15 février 2019 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.

PREAMBULE

M. le Maire s'adresse aux membres du Conseil Municipal et demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, marché public : avenant au marché révision du POS pour sa transformation en PLU - changement de titulaire du marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Fabien ANSTETT est désigné comme secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018

M. le Maire indique une correction à apporter au PV, Mme Danièle DIAZ était absente excusée (avait donné procuration à Mme Carole MEYER) et Mme Isabelle SCHWOERER était absente excusée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

a. Droit de préemption urbain

Présentation des Déclarations d'Intention d'Aliéner et des dossiers d'urbanisme par M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint.

b. Aménagement de la rue de la gare : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2015 – 1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics ;

- Vu** l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés ;
- Vu** l'article 28 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
- Vu** le montant estimatif du marché ;
- Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la délibération du 15.04.2014 portant délégation d'attribution du Conseil au Maire en matière de marchés publics ;
- Vu** le classement des offres réceptionnées au vu des critères de jugement énoncés dans le dossier de consultation des entreprises (prix des prestations, références, compétences, qualification et moyens) ;

M. le Maire informe de l'attribution du marché de voirie rue de la gare et rue des écureuils au Bureau d'Etudes SETUI à Colmar pour un taux d'honoraires de 3.5 %.

4. FINANCES

Attribution d'une gratification de stage

Le Conseil Municipal est informé du stage effectué par M. Quentin BURGER au service technique de la Commune du 14 janvier au 08 février 2019.

Sur proposition de M. le Maire,

Considérant qu'il y ait lieu d'accorder une indemnité de stage vu le travail réalisé au sein du service technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une indemnité de stage de 200 € à M. Quentin BURGER.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

a) Conseil en Energie Partagée – convention d'adhésion

Arrivée de Mme Christine HURTHER, conseillère municipale.

M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint explique aux membres du Conseil Municipal les actions du service CEP (Conseil en Energie Partagée) auquel la Commune a choisi d'adhérer sur proposition de la CCRM.

Le programme d'action varie selon la dimension du patrimoine et des projets de la collectivité.

- Les actions « diagnostic », consistent en l'élaboration :

1. D'un état des lieux régulier des consommations et dépenses énergétiques à l'échelle de tout ou partie du patrimoine de la collectivité ;
2. Une stratégie de réduction des consommations énergétiques ;

- Les actions « projet », sont adaptées aux besoins et projets spécifiques de chaque collectivité. Elles sont issues des échanges préalables entre le CEP et la collectivité.

L'ensemble de ces actions constitue le plan pluriannuel d'actions.

Exemple de plan d'actions :

- Première phase (Année 1) : Détecter le potentiel d'économie d'énergie des bâtiments publics et réduire ses consommations sans changer le confort des occupants pour rendre disponible une part du budget anciennement dédié aux énergies.
- Seconde phase (année 2) : accompagner la collectivité dans une démarche de rénovation énergétique des bâtiments en détectant et en faisant émerger des travaux de rénovations efficaces et rentables.
- Dernière phase (année 3) : accompagner la collectivité dans une démarche de production d'énergie renouvelable.

M. Mathieu KLOTZ indique qu'une première tournée des bâtiments a été effectuée le mercredi 13 février. Il en est déjà ressorti plusieurs points à améliorer. Un rapport ciblant les actions à mener pour améliorer la consommation énergétique et les travaux prioritaires sera effectué par le service CEP ainsi qu'un cahier des charges pour la consultation.

Entendu en ses explications le 1^{er} Adjoint,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion avec la CCRM pour le service CEP,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

b) Fibre optique – convention de servitude

Dans le cadre du projet Très Haut Débit Alsace, la région Grand Est a attribué un contrat de concession à la société ROSACE. Ce projet est subventionné à hauteur de 163,9 millions d'euros par la Région Grand Est, soit la FEDER Alsace, l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, les EPCI ou les communes.

Il appartient désormais à ROSACE de concevoir et de construire le réseau de fibre optique sur le territoire alsacien et de permettre à tous un accès au Très Haut Débit.

L'implantation de deux Sous Répartiteur Optique - SRO :

- n° 67-029-CGP, route de Saasenheim, parcelle cadastrée section 64 n°49 ;
- n° 67-029-CGQ, rue du stade, parcelle cadastrée section 50 n°323 ;

est nécessaire pour permettre le déploiement de la fibre optique.

Entendu en son explication le Maire, le conseil municipal après débat,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de servitude sur le domaine privé communal au profit de Rosace pour l'implantation de deux SRO et tous autres documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

c) Attribution de parcelles communales

M. Claude GERBER, Adjoint, indique au Conseil Municipal qu'à l'occasion de sa cessation d'activité agricole, la SCEA HARTWEG renonce au bail relatif à l'exploitation de parcelles communales sises section 62 parcelle 2 au lieu-dit Betzenleh, section 64 parcelle 31 lieu-dit Weidhoeffel, section 67 parcelle 38 lieu-dit Sauerstatt, section 68 parcelle 17 lieu-dit Rohracker, section 72 parcelle 18 lieu-dit Rembuehl.

Lot	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ares
	62	2	Betzenleh	110,00
70	64	31	Weidhoeffel	163,63
49	67	38	Sauermatt	319,93
46	68	17	Rohracker	51,50
38	72	18	Rembuehl	85,79

Il rappelle au Conseil Municipal les modalités d'attribution des parcelles communales, délibéré le 20 octobre 1998 :

* priorité aux jeunes agriculteurs, aux GAEC et aux exploitants qui perdent des parcelles communales par le développement de l'urbanisation ou autre rupture de bail pour l'intérêt communal ;

* attribution jusqu'à concurrence :

- de 486 ares de parcelles communales au total par exploitant (surface moyenne des parcelles communales exploitées hormis les deux extrêmes) pour les agriculteurs à titre principal ;
- de 293 ares pour les agriculteurs double-actifs ;

* prise en compte de l'exploitant voisin de la parcelle qui se libère de manière à éviter des "démembrements" abusifs.

Vu les modalités d'attribution arrêtées par le conseil du 20 octobre 1998 ;

Sur proposition des membres de la commission des affaires rurales réunie le 20 février 2019,

Entendu les explications de M. le Maire et de M. Claude GERBER, Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la location des parcelles cadastrées section 62 parcelle 2 au lieu-dit Betzenleh d'une superficie de 110a, section 64 parcelle 31 lieu-dit Weidhoeffel d'une superficie de 163,63a, section 67 parcelle 38 lieu-dit Sauermatt d'une superficie de 319,93a, section 68 parcelle 17 lieu-dit Rohracker d'une superficie de 51,50a, section 72 parcelle 18 lieu-dit Rembuehl d'une superficie de 85,79a, à M. Geoffroy HARTWEG.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Christophe COLLIN a fait une demande pour la location d'une parcelle par fermage dans le but de faire un verger.

Vu la demande de M. Christophe COLLIN en date du 15.01.20189,

Vu la demande de résiliation de M. Hubert GROSSHANS du 15.02.2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à résilier le contrat de location à M. GROSSHANS Hubert,

DECIDE d'attribuer à M. Christophe COLLIN la parcelle cadastrée section 65 n° 59 au lieu-dit Allmend,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. PERSONNEL

Création d'emplois saisonniers

M. le Maire propose de créer un poste d'agent saisonnier pour le service administratif durant le mois de juillet ou d'août pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités.

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaire) durant la période estivale pour une durée d'un mois ;

FIXE la rémunération à l'échelon 1 du cadre d'emploi des agents administratifs (indices bruts 348, indices majorés 326).

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Claude GERBER, Adjoint, propose de créer un poste d'agent saisonnier essentiellement pour l'entretien des espaces verts durant les mois de juillet et d'août pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités.

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaire) pour la période du 1er juillet au 31 août 2019 ;

FIXE la rémunération à l'échelon 1 du cadre d'emploi des agents des services techniques (indices bruts 348, indices majorés 326).

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. MARCHE PUBLIC

M. le Maire donne des explications aux membres du Conseil Municipal sur la nécessité de passer l'avenant n°1 au marché d'études pour la révision du POS pour sa transformation en PLU.

L'avenant n°1 a pour objet de prendre acte de la défaillance du mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, **Groupe Topos Ingénierie**, suite à la liquidation judiciaire de la société prononcée par la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Saverne par jugement en date du 23 octobre 2018, et en l'absence de réponse du Mandataire Judiciaire **Maitre Mathieu EHRHART- SELAS MJE**, sis 18, avenue Pierre Mendès-France CS 40094 67302 SCHILTIGHEIM Cedex, à la mise en demeure adressée par la commune en date du 28.11.2018 valant refus de reprise des obligations dévolues au titulaire du présent marché.

Par le présent avenant, le **Cabinet A. Waechter**, 10 rue Principale – 68210 FULLEREN devient titulaire unique du marché, dont il poursuit l'exécution conformément aux stipulations du marché initial, à l'exception des modifications suivantes :

- Une nouvelle répartition des prestations.
- La durée totale d'exécution du marché passe de 30 mois à **36 mois**.

Entendu en ses explications M. le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché ainsi que tous documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. INTERVENTION DES ADJOINTS

- **Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint :**
Travaux : salle paroissiale, le carrelage et les sanitaires sont terminés. La menuiserie devrait se faire cette semaine. Il reste l'équipement électrique à mettre en place. L'entreprise a été relancée à de nombreuses reprises.
 Salle polyvalente : l'entreprise MARWO sera prononcée en liquidation judiciaire lundi prochain le 4 mars. Il faudra faire un point de ce qui a été réalisé par MARWO et établir un nouveau cahier des charges sur ce qu'il reste à faire. On attend la réponse du tribunal. Il faudra certainement reconsulter.

- **M. Claude GERBER, 2^{ème} Adjoint :**
 Rue de Saasenheim : la CCRM a procédé à la réfection des trottoirs.
 Les travaux Chemin des noyers sont achevés ainsi que la sortie rue de Wittisheim (les trottoirs). Cette partie de la voirie peut être à nouveau classée intercommunale. L'entreprise Lingenheld a fait un bon travail.
 Le cabinet d'études Sétui viendra mercredi pour faire le point sur les voiries définitives.

- **Mme Josiane GERBER, 3^{ème} Adjointe :**
 Présentation de l'aménagement des espaces verts rue de la Vallée. Il y aura à peu près 800€ de fournitures. La journée citoyenne aura lieu le samedi 6 avril 2019.
 La soirée fleurissement est prévue le vendredi 12 avril 2019. M. NAAS Jean-Claude fera une présentation.

9. DIVERS

M. le Maire donne des explications au Conseil Municipal sur plusieurs points :

- M. Damien GERBER a adressé en mairie une demande de révision du tarif de 160€ pour la location du Préau pour une Assemblée Générale.
 Interventions de plusieurs conseillers municipaux.
 Proposition de faire un courrier indiquant la gratuité à titre exceptionnel, la demande devant être faite avant la signature du contrat.

- Réfection des routes par le Département, la mairie a réceptionné un courrier mi-février indiquant le programme 2019 de travaux d'entretien et de réparations des routes départementales du canton. Prochainement, des travaux de renouvellement de la couche de roulement sont prévus sur la RD21. M. Claude GERBER n'a pas été destinataire de ce courrier avant la séance.

- Projet de renaturation du Rankgraben, tranche n°3 des travaux du programme pluriannuel de restauration des rivières. Programme élaboré par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et repris en intégralité par le SDEA depuis le 01/01/17. La tranche n°3 de travaux concerne la restauration globale du Rankgraben sur Sundhouse en grosse partie, mais aussi sur Bindernheim et Wittisheim.
 La première partie des travaux concerne l'amélioration de la qualité de l'eau du Rankgraben par l'aménagement d'une zone humide plantée de roseaux directement à la source. Ces travaux sont réalisés sur une parcelle propriété de l'AF. Il s'agit surtout de travaux de terrassement/décaissement de la parcelle. L'eau sera épurée sur ce secteur en circulant dans les roseaux. Pour rappel, le Rankgraben est alimenté par une source phréatique + par le rejet du bassin d'orage.

La seconde partie des travaux concerne quasiment l'intégralité du linéaire du Rankgraben. Il s'agit là de restaurer la ripisylve (coupe d'arbres et arbustes, enlèvement d'embâcles) afin de réouvrir le lit du petit cours d'eau. Ensuite, création de petits ouvrages rustiques de type banquettes peigne

(constituées des branchages, de pieux, de terre) qui vont permettre de resserrer le lit du cours d'eau et permettre un meilleur écoulement. Les matériaux décaissés de la zone humide viendront alimentés les banquettes peigne.

Les travaux démarreront le mercredi 27 février.

Ce projet a été présenté au bureau de l'AF car ils sont propriétaires d'une grande partie des bandes en herbe le long du cours d'eau.

- Le projet de micro-crèche commence à se préciser. Il y avait au départ deux possibilités : le rachat de l'ancienne poste mais le prix ne convenait pas, le terrain en face de l'école maternelle au coin de la rue du tramway et de la Vallée. C'est là-bas que le projet devrait se faire.
Le bâtiment de l'ancienne poste a été estimé entre 290 000 € et 310 000€. Il a été convenu avec les Adjointes qu'en dessous de 250 000€ le bâtiment ne serait pas vendu.
- Lot de chasse n°4 : M. Adamo souhaite céder le lot n°4 à M. Eric WEIBEL. Affaire à suivre.
- Projet S Europa-Park. M. le Maire a été invité à une réunion à la Préfecture. M. MAC a présenté ce qu'il envisage de faire mais cela reste encore extrêmement flou. L'idée globale est de construire un téléphérique entre l'Allemagne et la France et des hôtels.
Certains élus et notamment M. le Préfet pensent qu'il faudrait que cela ne reste pas un projet privé mais un projet d'utilité publique.

M. Christophe HAUERT demande à Mme Josiane GERBER si cela ne représente pas un danger pour les enfants de moins de 3 ans d'installer une borne WIFI à l'école maternelle ? Il faudrait vérifier la réglementation.
Mme Josiane GERBER précise que la demande a été formulée pour l'utilisation des tablettes.

Mme Marie-Laure LEONHART annonce que la réalisation des places de stationnement devant la boulangerie est une réussite.

M. Fabien ANSTETT précise qu'il serait judicieux d'ajouter un plan des lots de chasse avec les dates de battues lors de la prochaine distribution dans les boîtes aux lettres.

M. Jean-Paul RIMBAULT informe les membres du Conseil Municipal sur les dates des prochaines manifestations, bals de carnaval et cavalcade du lundi des roses (il y a 53 groupes inscrits pour le moment).
M. le Maire explique que de nombreuses améliorations ont été réalisées cette année afin de renforcer les mesures de sécurité.

M. Cédric OTZENBERGER demande si les abords de la salle seront rangés avant les bals de ce week-end.
M. Mathieu KLOTZ répond qu'il est prévu que la base vie soit rangée par l'entreprise WICK. Le chantier sera sécurisé.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 20h52.

Fait à SUNDHOUSE, le 1^{er} mars 2019.

Le Secrétaire,
Fabien ANSTETT

Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST

SIGNATURES

Compte rendu du 26 février 2019

SIEGRIST Jean-Louis

KLOTZ Mathieu

GERBER Claude

GERBER Josiane

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

BERGER Michaël

DIAZ Danièle

HAEGELI Raphaël

HAUERT Christophe

HURTHUR Christine

LEONHART Marie-Laure

MEYER Carole
Absente (procuration à Danièle
DIAZ)

MEYER Mario

OTZENBERGER Cédric

RIMBAULT Jean-Paul

SCHWARZ Anita
Absente

SCHWOERER Isabelle
Absente excusée

VALLET Alice